

Faire progresser le secteur
de l'éducation internationale au Canada

Garantir l'imputabilité et la transparence pour les étudiantes et étudiants

Les étudiantes et étudiants internationaux au Canada...

Représentent 18% des
inscriptions dans les
établissements
d'enseignement supérieur

Apportent une contribution de
22 milliards de dollars par an à
l'économie

Soutiennent 170 000 emplois
par an

Le Canada est une destination de choix pour les étudiantes et étudiants du monde entier grâce à son système éducatif renommé et de sa réputation de société inclusive. Toutefois, malgré l'augmentation des inscriptions, la position du Canada en tant que destination privilégiée pour les étudiantes et étudiants internationaux, une position durement acquise, est menacée.

Fin 2022, le Canada comptait plus de 800 000 titulaires de permis d'études, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente. La majorité des permis avaient été délivrés pour des études supérieures. Les étudiantes et étudiants internationaux contribuent également de manière significative à l'économie canadienne. La croissance galopante du marché international des étudiantes et étudiants a permis l'essor de pratiques de recrutement contraires à l'éthique. Ces pratiques sont difficiles à régler, surtout face aux réalités extraterritoriales et à la dépendance croissante des collèges et des universités aux frais de scolarité de la population étudiante internationale.

Des reportages quasi quotidiens font état de l'exploitation des étudiantes et étudiants, de leur **vulnérabilité à la mésinformation et à la fraude**, et des conséquences des **maigres options de logement**, qui contraignent de nombreux étudiantes et étudiants à l'itinérance. L'une des conséquences est une **augmentation alarmante des taux de suicide**. World Education Services recommande une approche multisectorielle pour soutenir les étudiantes et étudiants et renforce la place du Canada comme destination d'études de premier plan.



Le bien-être des étudiantes et étudiants internationaux repose sur :

Un accès à des
informations
claires, précises
et transparentes



Des mécanismes
renforcés
d'imputabilité
et de
surveillance dans
le secteur
postsecondaire



Une
réglementation
des agentes
et agents
d'éducation
au niveau
postsecondaire



Un champ
d'action élargi
pour les services
d'établissement



Des voies
d'accès à la
résidence
permanente
simplifiées pour
les étudiantes
et étudiants

Pour garantir la réputation du Canada en tant que destination d'études de premier plan à l'international tout en veillant à l'intégrité et à l'imputabilité, il est nécessaire d'adopter une approche multisectorielle afin de concevoir et de mettre en oeuvre des changements dans cinq domaines clés. Tous les ordres de gouvernements, les établissements d'enseignement postsecondaires et les organisations étudiantes doivent s'unir pour mettre en place des interventions nécessaires et significatives.

1. Les étudiantes et étudiants ont besoin d'un accès garanti à des informations claires et précises.

Afin de contrer le recrutement frauduleux et autres pratiques trompeuses, il est nécessaire d'instaurer des politiques qui garantissent l'accès des étudiantes et étudiants internationaux à des informations claires, précises et transparentes, et ce, à chaque étape de leur parcours d'éducation supérieure, de la période précédant leur arrivée jusqu'à la fin de leur séjour au Canada.

Cela demande :

- **Une collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaire et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux concernés** afin de fournir des informations uniformes et transparentes sur les possibilités d'éducation au Canada.

2. Les collaborateurs intersectoriels doivent travailler ensemble pour renforcer les mécanismes d'imputabilité et de surveillance.

La nature complexe du secteur des étudiantes et étudiants internationaux exige un cadre d'imputabilité exhaustif qui implique une surveillance effectuée par plusieurs parties prenantes. Cela implique :

- **Un cadre réglementaire :** Ce cadre doit prévoir des mesures incitant les établissements d'enseignement postsecondaire à investir dans des systèmes et pratiques de recrutement qui garantissent le plus haut niveau d'intégrité. Il doit également identifier les pratiques frauduleuses et en détailler les conséquences, qui peuvent aller jusqu'à la révocation du statut d'établissement d'enseignement désigné.
- **Table ronde de collaboration multipartite :** Une table ronde de collaboration doit être mise en place pour concevoir, mettre en oeuvre et superviser les mesures d'imputabilité relatives au recrutement des étudiantes et étudiants internationaux par les établissements d'enseignement postsecondaire et à la fourniture de services après leur arrivée au Canada. De solides mécanismes de conformité, de suivi et d'application des règlements doivent être une priorité absolue de cette table ronde.

3. Les agentes et agents d'éducation doivent être soumis à la réglementation et à l'application de celle-ci en cas de conduite frauduleuse.

Les agentes et agents d'éducation jouent un rôle essentiel dans le recrutement des étudiantes et étudiants internationaux. Près de 50 % des étudiantes et étudiants internationaux au Canada sont orientés vers leur établissement d'études par des agentes et agents. Cependant, la présence de plus en plus courante de pratiques contraires à l'éthique et d'activités frauduleuses de la part d'agentes et agents d'éducation et de leurs soustraitants suscite des inquiétudes quant à la crédibilité et à l'imputabilité du système actuel. En l'absence d'une surveillance soutenue et d'une application rigoureuse des règles par un organisme de réglementation spécialisé, les problèmes existants dans le domaine du recrutement persisteront. Apporter des changements passe par :

- **La mise en place d'un organisme de réglementation spécialisé** pour superviser les entreprises agrégatrices d'agentes et d'agents d'éducation et leurs soustraitants. Cet organisme garantirait l'application des normes et règlements, maintiendrait un registre et exigerait l'octroi d'un permis pour les agentes et agents opérant au Canada. La violation des normes de pratique doit entraîner la radiation du registre et le retrait du permis d'exercice.
- **Une collaboration avec les pays d'origine :** L'élaboration de protocoles d'entente avec les gouvernements des principaux pays d'origine et les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens peut permettre la mise en place de mécanismes efficaces de conformité, de suivi et d'application des règlements. De tels protocoles d'entente peuvent également permettre de faciliter la coopération internationale et d'harmoniser les efforts de réglementation afin de lutter contre les comportements frauduleux et de maintenir des normes éthiques strictes.

4. Les étudiantes et étudiants internationaux doivent bénéficier des services offerts par le secteur de l'établissement.

Les étudiantes et étudiants ainsi que les diplômées et diplômés internationaux possèdent des compétences et connaissances dont le Canada a besoin. Ces personnes doivent donc être préparées à réussir si elles décident de rester en tant qu'immigrantes et immigrants potentiels. Le Canada doit les soutenir au même titre que toute autre personne désirant immigrer, et ce, autant à court qu'à long terme. Un plan appelé à réussir requiert :

- **La mise à disposition de ressources adéquates** pour garantir un accès équitable aux services d'établissement et d'emploi.
- **Une collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaire et tous les ordres de gouvernement** pour soutenir les étudiantes et étudiants internationaux, notamment en leur fournissant une aide financière, des services de santé et toute autre ressource nécessaire pour garantir leur réussite scolaire.

5. Les voies d'accès à la résidence permanente doivent être simplifiées pour les étudiantes et étudiants internationaux.

Afin de tirer profit du plein potentiel des étudiantes et étudiants internationaux en tant que partenaires de la croissance et de la relance de notre économie collective, nos politiques d'immigration doivent garantir des mesures judicieuses de recrutement et de rétention, dont :

- **Des critères d'éligibilité complets pour la résidence permanente** : Le gouvernement doit élaborer des critères de résidence permanente spécifiquement pour les étudiantes et étudiants ainsi que les diplômées et diplômés internationaux. Ces critères doivent prendre en compte des facteurs tels que l'expérience professionnelle acquise par les étudiantes et étudiants internationaux au cours de leurs études, ainsi que toute expérience professionnelle s'inscrivant dans n'importe quelle Classification nationale des professions (CNP). Cette approche inclusive reflète la diversité des compétences et talents que les diplômées et diplômés internationaux apportent au marché du travail canadien. ■